

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 1 de 5	
		Fiche n° 20210	Version : 3.0
REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL 100 mL et 150mL		Date de création : 12/2013	
		Mise à jour : 21/11 /2017	

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commerciale : REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL
 Marque : 1.2.3 MOUSTIQUES, **Subito**
 Type de produit : 19 – Répulsif liquide prêt à l'emploi. Produit biocide selon la directive 98/8/CE
 N° AMM : FR-2014-0088

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Usage : Répulsif moustiques corporel à usage particulier

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Identification de la société : **SPRING**
 4 rue Blaise Pascal - ZI du bois de leuze
 13310 Saint Martin de Crau
 Tél : 04 90 47 17 66 / Fax : 04 90 47 23 55
oliviersubito@free.fr www.springsubito.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-Poison de Marseille : 04 91 75 25 25
 Numéro Orfila : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

Classification de la substance ou du mélange :

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :



DANGER



Phrase de risque :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables

Conseil de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes
 Ne pas fumer.
 P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevés. Continuer à rincer.
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P370 + P378 : En cas d'incendie, utiliser du sable sec pour l'extinction.
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 : Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie conformément à la

Autres dangers :

Ne pas traiter les enfants de moins de 2 ans.

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 2 de 5	
		Fiche n° 20210	Version : 3.0
REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL 100 mL et 150mL		Date de création : 12/2013	
		Mise à jour : 21/11/2015	

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Pourcentage massique	N° CAS	N° CE	N° EINECS	Classification de la substance active	
<i>DIETHYL-M-TOLUAMIDE</i>	30%	134-62-3	205-149-7		<i>Xn : R22</i> <i>R36/38</i> <i>N : R52/53</i>	H302, H315, H319 et H412
Ethanol	30%	64-17-5		200-578-6	<i>F : R11</i>	

4. PREMIERS SECOURS

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin

Inhalation : Transporter le patient à l'air libre.

Contact avec la peau : Pas de problème particulier dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît ou persiste

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités de produit est peu probable sauf en cas d'acte délibéré surtout que la préparation contient un agent amérisant.

Consulter obligatoirement un médecin.

Traitement : En général le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser mousse, CO2, poudre.

Risques spéciaux : Fumées toxiques pouvant se former lors de la combustion des produits ou de leur exposition à la chaleur.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Les intervenants doivent être qualifiés et munis d'appareils respiratoires homologués.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Couper la source d'ignition. Limiter l'accès à la zone polluée.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant. Protéger les égouts pour éviter tout risques de pollution

Les déversements devront être acheminés vers des centres de traitement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation.

Conseil d'utilisation : Ventilez les locaux de travail.

Stockage : Sous abri à l'écart des sources de chaleur à une température inférieure à 45° et supérieur à 0°C

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Matériaux d'emballage recommandés : Emballages d'origine en PET et PE

Matériaux d'emballage déconseillés : Emballages en acier non revêtu.

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 3 de 5	
		Fiche n° 20210	Version : 3.0
REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL 100 mL et 150mL		Date de création : 12/2013	
		Mise à jour : 21/11/2015	

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection individuelle : Porter des lunettes de protection lorsqu'un contact avec l'œil est susceptible de se produire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Transparent

Odeur : Caractéristique

PH : 6

Point éclair : 41,9°C

Unités d'explosivité : NC

Inflammabilité (solide, gaz) :

Masse volumique apparente :

Hydro solubilité: Entière

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Eviter le stockage à des températures supérieures à 35°C et inférieures à 0°C

Matières à éviter : oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Une décomposition incomplète génère de la fumée et des gaz dangereux dont le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

DL50 orale pour le rat = 1950 mg/kg

CL50 inhalation pour le rat = 5950 mg/m³

DL50 orale pour le lapin = 1584 mg/kg

LD 50 cutané pour le lapin = 3180 mg/kg

LDLo pour le lapin = 75 mg/kg

Irritation cutanée pour le lapin = légère (500mg)

Irritation des yeux pour le lapin = Modérée (10mg)

LDlo orale pour l'homme = 679mg/kg

LDlo orale pour la femme = 950mg/kg

12. INFORMATION ECOLOGIQUE : 134-62-3 à 100%

Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans les cours d'eau.

Ne pas rejeter à l'égout.

Persistance et dégradabilité : Non disponible.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques.

CE50 48h : 75mg/l (daphnia magna)

Poisson : CL 50 : Non disponible

Oiseau CL 50 1375mg/kg (caille).

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 4 de 5	
		Fiche n° 20210	Version : 3.0
REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL 100 mL et 150mL		Date de création : 12/2013	
		Mise à jour : 21/11/2015	

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets (produit non utilisé) :

- Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau
- Le placer pour élimination dans son emballage d'origine
- Eliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre de collecte des déchets spéciaux

Emballages vides souillés (produit utilisé) :

- Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients
- Mettre avec les déchets classiques

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

REGLEMENTATION GENERALE :

Par voie terrestres : ADR/RID

N° UN	1993
CLASSE	3
I.D.N°	
GROUPE	III

Par voies maritimes : IMDG/OMI

N° UN	1993
CLASSE	3
I.D.N°	
GROUPE	III

Par voie aérienne : IATA/OACI-

N° UN	1993
CLASSE	3
I.D.N°	
GROUPE	III

SPRING	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 5 de 5	
		Fiche n° 20210	Version : 3.0
REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL 100 mL et 150mL		Date de création : 12/2013	
		Mise à jour : 21/11/2015	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
DIETHYL-M-TOLUAMIDE	134-62-3	300 g/Kg	19

La matière active Diethyl-M-Toluamide a été acceptée après son évaluation par la communauté européenne.

Comme l'impose la réglementation, la société SPRING a déposé un dossier d'autorisation de mise sur le marché de son produit "Répulsif Anti-Moustiques Corporel" et dispose d'une autorisation de mise sur le marché (N° FR-2014-0088)

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ne pas traiter les enfants de moins de 6 ans.

Ne pas appliquer sur les plastiques, bracelet de montre ou monture de lunette.

Il est préférable de traiter par étalement avec la main afin d'éviter une pulvérisation accidentelle dans les yeux.

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations où suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière. De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.